

Politique animaux

Hôtel du Lac Carling

Cette politique sert à protéger nos clients et leurs animaux de compagnie pendant toute la durée de leur séjour, merci de votre compréhension.

Vous devez aviser l'hôtel de la présence de votre animal lors de votre réservation et une charge de 50 \$ sera automatiquement ajoutée à votre séjour.

Vous êtes responsable de tous les dommages matériels et / ou physiques causés par votre animal durant votre séjour à l'hôtel.

Votre animal doit être conforme à la législation sur les animaux de compagnie en vigueur dans la municipalité de Grenville-sur-la-rouge.

Vous êtes responsable de ramasser les déchets de votre animal, sur le site de l'hôtel et aux alentours.

Il est impératif de contrôler votre animal en évitant les aboiements et toute autre nuisance sonore, de manière à ne pas perturber les clients.

Les animaux sont interdits dans le restaurant, ainsi qu'à la piscine, au spa, dans la zone d'arcade, le golf virtuel, le grand hall, les salles de réunions et dans les centres d'entraînement. Cette interdiction ne s'applique pas dans le cas des chiens d'assistance.

Vous serez tenu responsable de tout dommage causé aux propriétés de l'hôtel par votre animal de compagnie.

Les animaux de compagnie sont admis dans les chambres prédéterminés, maximum de deux par chambre.

Si l'un ou plusieurs de ces règlements ne sont pas respectés, nous nous réservons le droit de préserver votre dépôt de sécurité en guise de dédommagement.

Vous assumez toute responsabilité financière et morale dans le cas où un autre client de l'hôtel serait victime de votre animal lors d'un incident survenant au sein de l'établissement.

Nous nous réservons le droit de vous facturer le montant des dommages causés par votre animal au sein de l'établissement.

Notre établissement accepte uniquement les animaux domestiques.

Vous devez nous informer lors de la réservation que vous voyagez avec un animal de compagnie.

Vous devez nous fournir un numéro de cellulaire en cas de dérangement.

Le personnel d'entretien n'entrera pas dans une chambre occupée par un animal sans la supervision de son propriétaire.

Si votre animal de compagnie crée une perturbation affectant le confort de nos autres invités, il vous sera demandé de quitter les lieux et vous serez tenu de compenser l'hôtel.

Il est interdit de laisser votre animal seul dans la chambre et il doit être tenu en laisse dès qu'il quitte votre chambre.

Vous vous engagez à indemniser et à décharger de toute responsabilité l'hôtel, ses propriétaires et ses dirigeants, pour tout dommage causé par votre animal. L'hôtel se réserve le droit de poursuivre légalement le propriétaire de l'animal.

Je _____ accepte les termes énoncés par cette **politique animaux** et les conséquences encourues en cas de manquement.

Téléphone : (____) - ____ - _____

Chambre : _____ Race : _____

Date : ____/____/____ Nom de l'animal : _____

Signature: _____

